

Réunion du Groupe consultatif de Halifax: pleins feux sur la limitation des armements navals

Des membres du Groupe consultatif sur le désarmement et le contrôle des armements, venus des trois provinces Maritimes et de Terre-Neuve, se sont réunis avec l'ambassadrice au désarmement, Mme Peggy Mason, à Halifax, le 25 juin, pour échanger des vues sur une variété de questions portant sur la limitation des armements et le désarmement. Étaient également présents plusieurs autres spécialistes de ces questions dans la région ainsi que des représentants d'AECEC et du ministère de la Défense nationale.

Les participants ont notamment délibéré sur la limitation des armements navals et ont assisté à des exposés donnés par le commandeur Peter Haydon, autrefois de la marine royale canadienne et maintenant attaché au *Centre for Foreign Policy Studies* de l'Université Dalhousie, et par M. Tariq Rauf, attaché de recherche principal au Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement à Ottawa.

Faisant l'historique et évoquant les perspectives de la limitation des armements, le commandeur Haydon a déclaré que l'Accord Rush-Bagot, conclu en 1817 entre les États-Unis et la Grande-Bretagne, est le modèle type dont il faut s'inspirer. Cet accord dont l'objet était de réduire les forces navales sur les

superpuissances qui viserait à limiter les armements nucléaires stratégiques ou même tactiques.

Le commandeur Haydon était partagé au sujet de la Convention sur le droit de la mer car, a-t-il dit, si elle est appelée à former un élément important de tout régime de sécurité maritime, elle entraînera vraisemblablement des différends d'ordre frontalier et augmentera du coup les risques d'affrontement naval.

Parlant du rôle du Canada dans la limitation des armements navals, M. Rauf a fait valoir pour sa part qu'il y aurait lieu d'aborder la question sans trop tarder. Il a mentionné plusieurs initiatives que le pays pourrait recommander aux superpuissances, notamment: l'échange de données et des contacts entre les états-majors, et ce, à intervalles réguliers; l'installation de dispositifs PAL sur les armements nucléaires navals; l'élimination des armements navals nucléaires non stratégiques; l'interdiction de tous les missiles de croisière à lanceur naval (SLCM); la négociation de réductions draconiennes du nombre de sous-marins polyvalents.

Parmi les mesures unilatérales, M. Rauf a proposé diverses mesures au Canada: ajouter la limitation des armements navals à sa liste existante d'objectifs en matière de maîtrise des armements; amorcer des études sur la vérification dans le domaine naval; élargir le mandat dont il a été convenu à Madrid lors des négociations relatives aux mesures de confiance et de sécurité, de façon à y inclure les activités navales indépendantes; élargir l'Accord canado-soviétique existant sur les incidents en mer, de façon à y assujettir aussi les activités sous-marines; et se faire à l'ONU le promoteur de mesures propres à limiter les armements navals et à accroître la confiance à cet égard.

Au cours de cet échange de vues, d'aucuns ont reproché au Canada d'appuyer la coutume qu'ont les pays alliés munis d'une force navale de dissuasion nucléaire de se refuser à confirmer ou à nier la présence d'armes nucléaires à bord de leurs navires de guerre quand ceux-ci mouillent dans des ports étrangers. Un participant a conseillé à quiconque s'inquiète des dangers que présentent pour

l'environnement les navires porteurs d'armes nucléaires ou les navires à propulsion nucléaire de faire plus grand cas des navires marchands qui, toute proportion gardée, sont beaucoup plus souvent impliqués dans des accidents que ne le sont les navires de guerre.

On a proposé la création d'une force navale de l'ONU, mais certains participants ont exprimé des réserves au sujet de l'interopérabilité des marines. En outre, ils ont fait observer qu'une telle force navale courrait des risques énormes si elle intervenait dans un conflit dans le golfe Persique, par exemple.

Si d'aucuns ont fait valoir que la Convention sur le droit de la mer constitue un fondement juridique suffisant pour garantir la paix sur les mers dans l'avenir, d'autres rejoignaient davantage les vues du commandeur Haydon en insistant sur l'ambiguïté des définitions comprises dans la Convention.

En général, les participants ont souligné la complexité et la difficulté inhérentes à la limitation des armements navals, d'autant plus qu'un nombre croissant d'États en viennent à considérer les marines de guerre comme des instruments utiles et adaptables de la puissance nationale. Le fait que, dans bien des cas, ces marines jouent des rôles quasi militaires, ce qui ajoute aux contraintes, a également été souligné.

Parmi les autres sujets abordés, mentionnons le nouveau visage de l'Europe et le rôle que joue le Canada dans cette partie du monde; les dispositifs de sécurité mis en place à l'échelle mondiale; la nature changeante du concept de sécurité; les possibilités de coopération dans l'Arctique; et la position du Canada face à une interdiction complète des essais nucléaires.

Les réunions du Groupe consultatif sont l'occasion d'échanges de vues éclairées entre des personnes qui envisagent sous des angles fort différents les questions actuelles relatives à la limitation des armements et au désarmement. En outre, elles offrent aux représentants du gouvernement la possibilité d'entendre les arguments les plus persuasifs à l'appui ou à l'encontre de diverses orientations politiques. Tous les participants se sont déclarés heureux que la réunion de Halifax se soit inscrite dans cette heureuse tradition. ■

Échange de vues fructueux

Grands Lacs et le lac Champlain, le commandeur Haydon en attribue la réussite à la précision des bornes géographiques, au réalisme des objectifs fixés, aux mécanismes de vérification et à la mise en place d'un processus de gestion.

Le commandeur Haydon s'est déclaré moins optimiste au chapitre des perspectives; comme plus de cent États possèdent des armements navals, les chances sont inexistantes, selon lui, pour que l'introduction de changements radicaux au statu quo fasse l'unanimité à l'échelle mondiale. À son avis, l'avenir est plus prometteur du côté des mesures navales propres à accroître la confiance, notamment si elles s'appliquent aux marines de guerre non dotées d'une capacité nucléaire; et il y a aussi lieu d'espérer une initiative quelconque des